AGENT DE SUIVI DE LA FAUNE SAUVAGE

OBSERVER LES ANIMAUX POUR MIEUX LES PROTÉGER

Sur le terrain, l'agent de suivi de la faune sauvage recherche des indices de présence, observe les animaux et recueille des données utiles à leur protection. Il contribue à mieux connaître les espèces et leurs habitats.

01 Ses missions

- Repérer traces, empreintes, nids et autres indices de présence.
- Réaliser des comptages et observations selon un protocole.
- Poser et relever des pièges photographiques, si autorisé.
- Noter les observations sur des fiches ou outils numériques.
- Transmettre les données et signaler les anomalies.

02 Où exercer ?

- Associations de protection de la nature.
- Fédérations de chasseurs et structures cynégétiques.
- Gestionnaires de réserves et d'espaces naturels.
- Bureaux d'études et organismes publics, selon les recrutements.

03 Qualités essentielles

- Sens de l'observation, patience et discrétion.
- Reconnaissance des espèces et de leurs indices.
- Rigueur dans la collecte des données.
- Autonomie, orientation et goût du terrain.
- Respect de la faune et des consignes de sécurité.

04 Accès au métier

- Le Bac Pro GMNF permet de candidater à des missions de terrain encadrées.
- Le recrutement dépend des postes et des compétences naturalistes.
- Permis B fréquemment demandé.
- Capture, manipulation ou suivi d'espèces protégées : autorisations spécifiques si nécessaires.

05 Se former à Valrance

- Bac Pro GMNF « Chasse & Faune Sauvage » : connaissance des espèces et des habitats, observations et travaux de terrain.
- Le parcours « Fauconnerie et soins aux animaux » apporte aussi des bases utiles.

06 Évoluer ensuite

- Se spécialiser dans le suivi d'un groupe d'espèces ou les méthodes d'inventaire.
- Avec l'expérience, prendre davantage de responsabilités de terrain.
- Poursuivre en BTSA GPN puis, éventuellement, en licence STAN.

07 À SAVOIR

Agent de suivi désigne souvent une fonction au sein d'une équipe, plutôt qu'un intitulé unique de recrutement. L'agent applique les protocoles établis par un responsable scientifique ou technique. Il ne dispose pas, du seul fait de son poste, de pouvoirs de police de l'environnement.